



Atelier de validation
Analyse des cadres institutionnels et opérationnels des programmes et mécanismes existants de protection sociale (CMU & RSTI) pour une meilleure couverture des travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle

Rapport



Abidjan, Palm Club Hôtel, 16 février 2022

1. Introduction

La Côte d'Ivoire affichait avant l'avènement de la pandémie du coronavirus l'une des croissances économiques les plus fortes du continent africain et du monde avec une progression moyenne de 8% par an depuis 2012¹. Les autorités ivoiriennes dans un souci de redistribuer davantage les fruits de la croissance économique aux populations les plus vulnérables et développer le capital humain, se sont lancées dans une dynamique de lutte contre la pauvreté avec une priorité accordée à la protection sociale. Cette priorité est inscrite dans la stratégie nationale de protection sociale adoptée en 2014 en son axe 4 « Réalisation progressive de niveaux de protection sociale plus élevés » et dans les résultats du Programme de Promotion du Travail Décent (2017-2020) de la Côte d'Ivoire « La protection sociale est renforcée et étendue aux travailleurs et travailleuses ruraux et à ceux de l'économie informelle ». Les réformes ainsi prévues du système de sécurité sociale visent une extension de la couverture aux populations actives urbaines et rurales ayant un accès limité aux services sociaux.

Le système de sécurité sociale en Côte d'Ivoire repose essentiellement sur les piliers suivants :

- le régime général de sécurité sociale destiné aux travailleurs salariés du secteur privé et le régime social des travailleurs indépendants gérés par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- le régime de pension des fonctionnaires et agents de l'Etat géré par la Caisse générale de retraite des agents de l'Etat (CGRAE) ;
- la couverture maladie universelle gérée par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) ;
- des mécanismes d'assistance sociale orientés vers des groupes vulnérables spécifiques ;
- les mutuelles sociales à base communautaire ou corporatistes.

Malgré ces dispositifs existants, une majorité écrasante des populations actives exerçant dans le secteur de l'économie informelle et agricole reste encore non-couverte par le système de protection sociale. Afin d'améliorer cette situation, un Régime de Sécurité Sociale des Travailleurs Indépendants (RSTI) a été adopté en 2020. L'opérationnalisation de ce régime devrait démarrer progressivement à partir de cette année.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire à l'instar de l'ensemble des pays du monde a été touchée par la pandémie à Covid-19 dès mars 2020. Cette crise a contribué au ralentissement des réformes prévues et le niveau des dispositifs de protection sociale existants ne pouvait répondre aux besoins des travailleurs et travailleuses du secteur de l'économie informelle et agricole. Le gouvernement a donc été obligé de mettre en place des mesures de soutien notamment le Fond d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FAASI), le soutien aux filières agricoles et aux secteurs de production alimentaire et le Fonds National Spécial de Solidarité et de Soutien Humanitaire.

Le défi majeur qui se pose est celui de l'extension de la protection sociale aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle afin d'améliorer leur résilience face aux risques sociaux et les crises notamment la pandémie de la COVID-19. Afin d'apporter des pistes solutions à un tel défi, un consultant a été recruté pour réaliser une étude sur les cadres institutionnels et opérationnels existants de protection sociale. Le but étant de proposer des orientations pour leur adaptation à l'extension de la protection sociale aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle.

Il s'est tenu le mercredi 16 février 2022 l'atelier de validation des résultats de cette étude au Palm Club hôtel de Cocody, Abidjan. Cet atelier a été organisé avec l'appui de la Délégation de l'Union Européenne par le Bureau International du Travail en collaboration avec le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale. Il a réuni vingt-trois (23) participants issus des institutions publiques et privées, des organisations d'employeurs et de travailleurs, et des organisations internationales (Union Européenne, Unicef et BIT).

¹ [Côte d'Ivoire: présentation \(banquemondiale.org\)](https://www.banquemondiale.org/fr/france/actualites/cote-ivoire)

2. Objectifs

L'objectif général de l'atelier a consisté à présenter et à discuter des dispositifs institutionnels et opérationnels de la protection sociale en vue d'une meilleure extension aux travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle.

Les objectifs spécifiques ont été les suivants :

- Présenter les résultats de l'étude sur l'analyse des dispositifs institutionnels et opérationnels de protection sociale ;
- Analyser en détail avec l'ensemble des parties prenantes les résultats et recommandations de l'étude ;
- Recueillir les observations, suggestions et commentaires des participants afin de les prendre en compte dans l'élaboration de la version finale du rapport de l'étude

3. Déroulement de l'atelier

Cet atelier s'est déroulé en trois phases notamment :

- La cérémonie officielle d'ouverture ;
- La présentation des conclusions de l'étude par le consultant ;
- Les échanges
- Le discours de clôture.

3.1 La cérémonie officielle d'ouverture

Allocution du Représentant du Chef de Délégation de l'Union Européenne



Monsieur Hadrien Maillard, Chef d'Equipe Gouvernance Démocratique Emploi à la Délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire a relevé à l'entame de ses propos que la pandémie de Covid-19 a montré l'importance de la protection sociale dans le monde et plus particulièrement dans les pays en voie de développement où l'économie informelle est prédominante (94% des travailleurs exercent dans le secteur informel en Côte d'Ivoire).

Monsieur Hadrien a souligné que l'Union Européenne s'est toujours soucieux du bien-être des populations pauvres et vulnérables. Il a également souligné que la situation des populations pauvres et vulnérables reste une préoccupation pour l'Union Européenne tout en mentionnant quelques actions réalisées en faveur de la Côte d'Ivoire. Il s'agit entre autres des diverses assistances techniques visant à renforcer l'action sociale, la sécurité sociale et la promotion de l'emploi décent, des appuis en termes de déploiement de la couverture sociale au profit des travailleurs de l'économie informelle (CMU et RSTI) d'une part et d'opérationnalisation des différents fonds d'appui dans le cadre de la Covid-19.

Monsieur Hadrien a indiqué que cette étude a tout son sens parce qu'il va falloir déterminer des solutions plus pérennes pour toutes catégories de populations en termes de protection sociale. La pandémie de Covid-19 a montré les limites des systèmes de protection sociale en vigueur.

✚ Allocution de la Représentante du Directeur Pays de l'OIT.



Madame Kattia Paredes Moreno, Spécialiste Principale pour les Activités des Travailleurs du Bureau Pays de l'OIT à Abidjan a tenu à remercier le gouvernement pour les actions réalisées en vue d'une meilleure protection sociale inclusive en Côte d'Ivoire, et la Délégation de l'Union Européenne pour ses efforts dans le domaine de la protection sociale en Côte d'Ivoire.

Elle a relevé l'importance de parvenir à une protection sociale universelle car la pandémie de la Covid-19 a montré les limites des systèmes de protection sociale existants dans le monde et plus particulièrement en Afrique (seulement 17,4% de la population est couverte par au moins une prestation de protection sociale). Les personnes les plus impactées restent les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles. L'extension de la protection sociale à cette catégorie de population nécessite la mise en place de mécanismes innovants pour faire face aux différentes barrières qui limitent leur accès aux institutions de protection sociale. Il est donc nécessaire de transformer les systèmes de protection sociale de manière à combler leurs insuffisances. Pour Mme Kattia, Les recommandations issues de cet atelier par les parties prenantes, une fois mise en œuvre par la CNAM et la CNPS pourront certainement contribuer à améliorer davantage le fonctionnement des systèmes de protection sociale en Côte d'Ivoire (CMU & RSTI) en faveur des travailleurs de l'économie informelle.

✚ Allocution d'ouverture du Représentant du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)



Monsieur Félix Kouassi, Directeur de la Sécurité Sociale au Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et remercié la Délégation de l'Union Européenne et le BIT respectivement pour leur appui financier et technique quant à la réalisation de l'étude objet de l'atelier de validation du jour.

Il a également tenu à remercier les représentants des différents ministères, des chambres consulaires, des organisations d'employeurs et de travailleurs et autres partenaires techniques et financiers pour leur présence à cet atelier. Il a indiqué que durant de nombreuses années, les travailleurs de l'économie informelle ne bénéficiaient pas d'une couverture sociale adéquate. Afin d'assurer une qualité de vie à l'ensemble des populations vivant en Côte d'Ivoire, Monsieur Kouassi a rappelé les efforts consentis par le gouvernement dans le cadre de l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle qui représente plus de 90% des emplois en Côte d'Ivoire. Il a souligné entre autres :

- l'instauration d'un système de Couverture Maladie Universelle (CMU) obligatoire, comprenant un Régime contributif dénommé Régime Général de Base (RGB) et un Régime non contributif dénommé Régime d'Assistance Médical (RAM), dédié aux personnes très vulnérables ;
- la création d'un Régime de Sécurité Sociale des Travailleurs Indépendants (RSTI), par ordonnance n°2019-636 du 17 juillet 2019, en vue d'assurer une couverture sociale aux travailleurs indépendants, notamment de l'économie informelle et rurale ;
- la mise en place des Filets Sociaux Productifs en faveur des groupes vulnérables ;

Il a réaffirmé la disponibilité du MEPS à s'associer à toutes les actions visant à une meilleure couverture sociale des populations en Côte d'Ivoire. Il a terminé ses propos en invitant l'ensemble des participants à une implication active à cet atelier dont les solutions et recommandations de l'étude contribueront à faire progresser les résultats obtenus en termes de protection sociale.

3.2 La présentation des conclusions de l'étude par le consultant

Dans la présentation des résultats de l'étude « Analyse des cadres institutionnels et opérationnels des programmes et mécanismes existants de protection sociale (CMU & RSTI) pour une meilleure couverture des travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle » réalisé par Monsieur Mian Jean-Paul Didier, nous pouvons retenir que l'analyse des forces et faiblesses des dispositifs de protection sociale (CMU et RSTI) identifiées a permis de déterminer les facteurs à impacter pour une amélioration de leur extension aux travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des analyses aux plans institutionnel et opérationnel.

Tableau 1 : Analyse au plan institutionnel

	Niveau institutionnel
CMU	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un potentiel conflit de leadership : implication de 4 ministères dans la mise en place de la CMU par la CNAM (le Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, le Ministère de l'Économie et des Finances et enfin le Ministère du Budget et du portefeuille de l'État) ; La CMU est fortement encadrée par l'Etat et la CNAM se charge de la mise en œuvre
RSTI	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'agences de proximité de la CNPS auprès des travailleurs de l'économie informelle (cas des marchés) ; Le manque d'organisation du secteur informel pourrait impacter l'image et la notoriété de la CNPS

Source : Enquête terrain.

Tableau 2 : Analyse au plan opérationnel

	Niveau opérationnel
CMU	<ul style="list-style-type: none"> La communication n'est pas encore optimale auprès des cibles Un retard observé dans le processus de remise de carte Le panier de soins ne prend pas en compte toutes les maladies Le processus n'est pas maîtrisé par les cibles (mode de paiement) Les agents ne sont pas visibles (physiquement) au niveau des centres de santé Les médicaments ne sont pas toujours disponibles au niveau des pharmacies Il n'y a pas vraiment d'interlocuteurs face à la population (en cas de recours il faut se retourner vers la SNEDAI ? ou la CNAM ?) Une connexion internet est nécessaire pour le suivi des cotisations (au niveau des centres de santé) Certaines cibles peuvent être difficiles à atteindre (éloignées des zones d'intervention / pas de connexion...) Le montant des cotisations (1000 FCFA/mois), selon la taille du ménage peut devenir difficilement supportable par le travailleur de l'économie informelle

RSTI	<ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation et la communication sur le RSTI ne sont pas assez perçues par les cibles (affiliation, prestations, etc.). • La CNPS, seule acteur de tout le processus (de l'affiliation à la mise en œuvre des prestations). • Les agents RSTI/CNPS ne sont pas visibles sur le terrain. • Une connexion Internet indispensable pour l'affiliation en ligne. • Les points d'affiliation physique ne sont pas communiqués par la CNPS. • Le processus de paiement des cotisations RSTI n'est pas suffisamment diffusé. • L'importance du nombre des cibles exerçant dans l'économie informelle • L'irrégularité des revenus déclarés par les cibles de l'économie informelle
------	---

Source : Enquête terrain

Les difficultés présentées ci-dessus au niveau des deux régimes de protection sociale sont une synthèse de l'ensemble des problèmes identifiés. Le rapport de l'étude présente dans le détail les difficultés rencontrées dans le processus de mise en œuvre de la CMU et du RSTI en termes d'enrôlement, d'immatriculation, de recouvrement des cotisations, des prestations et de la communication.

Face aux difficultés relevées, le Consultant a proposé un ensemble de solutions visant à faciliter l'extension de la CMU et du RSTI aux travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle. Ces solutions sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 3 : Solutions au niveau institutionnel

Accords d'affiliation collective	<p><i>Etablir des accords d'affiliation collective avec les mutuelles et associations</i> : il existe dans le secteur de l'économie informelle des mutuelles, des associations dont les membres bénéficient de plusieurs avantages liés à des demandes de prêts collectifs, à des accords de partenariat avec des institutions (Mairie, etc.).</p> <p><i>Il est donc possible d'étendre ces pratiques à la CMU et au RSTI en vue de signer des accords d'affiliation collective avec ces associations déjà constituées.</i></p>
Guichet unique de paiement des cotisations CNAM-CNPS	<p><i>Il serait important pour la CNAM et de la CNPS qu'il soit mis en place un mécanisme de paiement de cotisations</i> pour ces régimes de protection sociale (RSTI et CMU) pour éviter la multiplicité des paiements.</p> <p><i>Que la CNAM et la CNPS puissent s'entendre sur une plateforme qui permette de recueillir à la fois les cotisations de la CMU et du RSTI</i> : par exemple d'un « GUICHET UNIQUE DE PAIEMENT ».</p>
Partenaires de mises en œuvre de la CNAM et la CNPS	<p><i>CNAM-SNEDAI</i> : Pour une meilleure maîtrise de ce processus d'immatriculation, la CNAM doit accentuer sa collaboration avec SNEDAI par l'établissement d'un <i>process de contrôle et de suivi étape par étape</i> du processus d'immatriculation.</p> <p><i>CNPS-Partenaires</i> : La CNPS doit veiller à permettre l'intégration dans son Conseil d'Administration de <i>représentant issu réellement des travailleurs de l'économie informelle</i> pour une meilleure sensibilisation des acteurs de l'économie informelle.</p>

Renforcement des capacités des acteurs	<p>Des besoins en renforcement de capacités ont été exprimés par les acteurs interviewés (Institutions, commerçants et artisans) afin d'améliorer leur rendement. Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Customer Relationship Management (CRM) ou Gestion Relation Client (GRC) : Agents CMU • Techniques d'accueil client : Agents CMU • Gouvernance : Agents CNPS, DGPS, CNAM • Gestion de fonds : Agents CNPS, DGPS, CNAM • Informatique et réseaux sociaux : Agents CNPS, DGPS, CNAM • Actuariat : Agents CNPS, DGPS, CNAM • RSTI : Commerçants et artisans de l'économie informelle • Fiscalité (impôts) : Commerçants et artisans de l'économie informelle • Comptabilité : Commerçants et artisans de l'économie informelle • Entreprenariat : Commerçants et artisans de l'économie informelle
--	--

Source : Consultant

Tableau 4 : Solutions au niveau opérationnel

Subvention et signature d'accord	<p>Identifier les affiliés spéciaux de l'économie informelle (2 catégories de travailleurs indépendants de l'économie informelle) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ceux qui ont un revenu mensuel strictement inférieur au revenu plancher mensuel défini dans le cas du RSTI ; • Ceux qui ont un revenu mensuel supérieure ou égale au revenu plancher mensuel défini dans le cas du RSTI. <p>Envisager la possibilité d'une subvention de l'Etat de Côte d'Ivoire pour ces affiliés spéciaux : l'Etat accordera à court terme (1 à 2 ans) une subvention dont le taux est à définir pour amortir le revenu plancher des affiliés spéciaux et faciliter les cotisations CMU et RSTI.</p>
Recouvrement des cotisations	<p>Faire plus de sensibilisation sur le mode actuel de paiement qu'est le mobile money (Orange, MTN et Moov).</p> <p>Les acteurs peuvent également avoir recours à de nouveaux acteurs sur le marché : par exemple WAVE ; acteur de transfert d'argent qui revendique des taux très bas en termes de transfert de compte à compte et des frais nuls en termes de dépôts et de retraits,</p>
Prestations	<p>CMU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les centres de santé qui sont le premier du patient doivent assurer la réussite des prestations CMU : cela nécessite d'avoir une meilleure visibilité du Point CMU dans les centres de santé pour permettre aux assurés de bénéficier de soins adaptés à leur profil. • La CNAM doit renforcer le suivi et le contrôle des pharmacies au sein des centres de santé pour éviter la non-distribution des médicaments CMU ou leur la péremption.

	<p>RSTI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Avec l'appui des mutuelles et associations des travailleurs indépendants de l'économie informelle, la CNPS doit procéder à campagnes de sensibilisation</i> : ces campagnes doivent permettre une meilleure compréhension des prestations RSTI par les travailleurs indépendants de l'économie informelle
Sensibilisation et communication	<p><i>L'approche prospective (proactive et de proximité) qui consiste en la mise en place de campagnes de communication destinées aux travailleurs de l'économie informelle, d'activités de sensibilisation au niveau local et d'utilisation des Centres Sociaux ; mettre en place une stratégie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • essentiellement porté sur des campagnes de communication auprès des travailleurs de l'économie à travers les spots de télévision, les diffusions d'émissions de radio (en langue) et les réseaux sociaux. • qui consistera en la mise en place des partenariats avec les mutuelles et associations des travailleurs de l'économie informelle par l'organisation d'ateliers d'informations et de sensibilisation.

Source : Consultant

3.3 Les échanges et discussions

Les résultats de l'étude ont été appréciés par l'ensemble des participants. Les échanges et discussions ont permis de faire des observations et recommandations. Elles visent à améliorer la qualité du rapport et à répondre également à la problématique de l'extension de la protection sociale aux travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle. Elles se résument de la manière suivante :

- Intégrer dans le rapport les recommandations formulées par l'étude « Enquête sur les travailleurs et travailleuses de l'économie informelle des marchés d'Abidjan » en vue d'étoffer les solutions proposées pour l'amélioration de l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle ;
- Sensibiliser les travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle sur le numéro vert dont dispose la CNAM pour toutes informations ou besoins utiles ;
- Prendre en compte les communautés étrangères dans les campagnes de sensibilisation ;
- Favoriser davantage la visibilité des agents SNEDAI dans les marchés ;
- Impliquer davantage les chambres consulaires dans les stratégies de communication en vue de faciliter la transmission des messages aux différents acteurs de l'économie informelle ;
- Mettre en place une convention cadre entre la CNAM, la CNPS et les acteurs de l'économie informelle pour permettre à ces derniers de pouvoir exprimer leurs besoins en termes de couverture sociale ;
- Favoriser les échanges en langues nationales lors des rencontres avec les travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle, cela avec l'appui de points focaux bien formés ;
- Assurer le relais des agents CMU et RSTI après leur retrait effectif sur les différents sites ;
- Revoir la structure du document en présentant les résultats de l'enquête sur terrain après le diagnostic des forces et faiblesses.

3.4 Le discours de clôture

L'atelier a été clôturé par l'allocution de Monsieur Félix Kouassi, Directeur de la Sécurité Sociale, Représentant le Ministre de l'Emploi et de la protection sociale. Il a adressé ses sincères remerciements au nom du Ministre à l'ensemble des participants pour leur active participation et la qualité de leurs contributions. Il a saisi l'occasion pour dire un merci particulier à la Délégation de l'Union Européenne et au BIT qui ont permis d'échanger sur les résultats de cette étude particulièrement importante qui a permis de dégager des pistes de solutions pour l'extension de la protection sociale (CMU et RSTI) aux travailleurs et entrepreneurs de l'économie informelle. Il a souligné également l'importance de renforcer les partenariats et de mieux coordonner les efforts afin de permettre d'adapter avec plus d'efficacité nos mécanismes de protection sociale si nous voulons aller vers une protection sociale accessible à tous.

Il a réaffirmé la disponibilité du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale à fédérer toutes les initiatives visant à appuyer plus efficacement la construction de socles de protection sociale complets et inclusifs.

4. Annexes

Annexe 1 : Liste des participants

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE	STRUCTURE	FONCTION	E-MAIL	TELEPHONE
1	FELIX KOUASSI	M	MEPS / DGPS	Directeur de la Sécurité Sociale	felixkouassi50@gmail.com	20 32 11 32 / 07 09 23 54 25
2	MAILLARD HADRIEN	M	DUE	Chef d'équipe	Hadrien.MAILLARD@eeas.europa.eu	07 49 64 93 65
3	PAREDES MORENO KATTIA	F	BIT	ACTRAV	paredes@ilo.org	07 67 35 34 48
4	DOMO SALAMATA EPSE BAMBÀ	F	CITEF / UGETCI	Coordonnatrice CITEF Adjamé / Secrétaire nationale chargée du secteur informel	bamb_saly@yahoo.fr	07 09 28 74 08
5	BOGBE SIMON FAN	M	CITEF HUMANISME	Chargé de la formalisation	fansibon@gmail.com	07 57 57 46 28
6	MAMADOU DOSSO	M	MEPS / DGE	Sous-Directeur	aslevismsdoss@gmail.com	07 07 35 62 52
7	MIAN DIDIER JEAN-PAUL	M	INNOGENCE CI	Consultant Manager	Jeanpaul.mian@innogenceconsulting.com	07 07 10 68 56
8	YAO KOMENAN CHRISTIAN	M	FIPME	Secrétaire Permanent Commission Emploi Relations Sociales	K.christianyao@fipme.ci	07 68 12 82 14 27 22 41 20 17
9	KOUDOU GNETO JOSEPH	M	CITEF / UNATR-CI	Coordonnateur Adjoint	Koudoujoseph24@gmail.com	07 87 37 26
10	YAO N'DRI	M	CITEF-CI / FESACI CG	SGCA 3	yao.ndri.res@gmail.com / centralesfesci@gmail.com	07 77 96 33 11
11	TANNI EMMANUEL	M	MSHPCMU	Conseiller Technique	emmatanni@yahoo.fr	07 09 15 54 11
12	YAVO AMOAH JOEL	M	PROJETS FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS	Assistant MA / TM	amoahjoely@gmail.com	07 47 57 10 82
13	ADOU SIMON	M	CNPS	Responsable RSTI	sm.adou@cnps.ci	07 77 43 00 70
14	DOUA MARCELLINE	F	CITEF-CI	Coordinatrice Générale	marcellineadopo@gmail.com / citefecie@gmail.com	07 59 37 67 81
15	GBON VAMARA G. COULIBALY	M	CHAMBRE NATIONALE DES METIERS DE COTE D'IVOIRE	Directeur Juridique	gvamaracoulibaly@gmail.com	07 07 94 07 74
16	MEITE INZA	M	MEF	Chargé d'études	in.meite@dge.gouv.ci	07 09 65 22 36

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE	STRUCTURE	FONCTION	E-MAIL	TELEPHONE
17	BODO LEOPOLD	M	CGECI	Responsable Emploi et Formation	leopold.bodo@cgeci.ci	07 89 00 76 92
19	YASSELOU KOUADIO HERVE	M	DGPS	Chargé d'études	abbah_yasselou@hotmail.fr	07 48 04 01 61
20	DIGBEUA FALLE REGIS ROUANET	M	UNICEF	UNV Politique sociale	rdigbeua@unicef.org	07 57 89 33 09
21	KOUADIO NGUESSAN AMOIN ESTELLE	F	BIT	Assistante Administrative et Financière	kouadioe@ilo.org	07 07 77 65 75
22	DIANE SIAKA	M	BIT	Coordonnateur National de Projet	diane@ilo.org	07 08 28 26 55

Annexe 2 : Galerie photos



